L’EMBROUILLE !

MédiaChartres soutien le monde médical

Comme publié en date du **17/02/2024** par le quotidien local (page 4), **MédiaChartres** confirme les revers judiciaires de La **ville de Chartres** et sa « filiale » **Chartres aménagement,** pour des **pratiques douteuses** concernant le réaménagement du **plateau Nord-Est** de la ville et la **ZAC** (zone d’aménagement **concerté**) . . . **mais, avec qui exactement ?**

***Cinglant revers, pour le maire et sa Société de promotions immobilière* (gérée par ses adjoints) ?**

https://www.chartres-amenagement.com/

https://mediachartres.fr/2023/11/14/dissimulation/

Une société locale « **publique**« . . . **Vraiment ?** Une interrogation justifiée par tout ce qui a transité (passé/en cours/où en projet) dans la plus stricte intimité de « **l'entre soit** » du maire et de certains adjoints tes… les comptes, étant soigneusement dissimulé à la lecture des administrés es (ceci expliquant peut-être cela). **JAMAIS**, les protagonistes n'ont cherché à connaître l'opinion des principaux intéressés, (les résidents es),

Pour la cour d'appel de Versailles, il ne fait aucun doute, sur les malversations volontaires et le système de rachat des parcelles et biens immobiliers, dans le but de développer le projet de la mairie. Sous estimation de valeur/préemption tardive/détournement de pouvoir/obstacle au droit de délaissement/ abus d'autorité, etc.

Le maire, même s'il est (pour l'instant), seul mis en cause et mis en examen dans cette affaire, a très certainement bénéficié (selon des sources internes), de conseils de la part de personnes (dans son proche entourage), maîtrisant parfaitement le droit !

La mise en examen : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006575198/2023-03-10

Même si la ville et la SPL (Chartres aménagement) formule un pourvoi en Conseil d'État, cette instance, est libre de recevoir et instruire (ou refuser) les dossiers qui lui sont présentés, « procédure préalable d'audition ».

Le Conseil d'État :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2496

Le plus : https://www.conseil-etat.fr/qui-sommes-nous/le-conseil-d-etat/organisation/organigramme-general

Reste l'espoir, d'une intervention (divine) en haut lieux, le Député de la 1re circonscription **Guillaume Kasbarian**, venant d'être récemment nommé, au poste de **Ministre du Logement :** https://fr.wikipedia.org/wiki/Guillaume_Kasbarian

À noter, que l'énorme projet de réaménagement du **plateau Nord-Est** de **Chartres**, n'a **ABSOLUMENT** rien de commun, avec le grand chantier de l'État, concernant l'embellissement des centres-villes, mais n'est rien de plus, qu'un énième chantier de promotion immobilière, pour Chartres et sa filiale.

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-10/ACV_EntreeDesVilles_vdef.pdf

L'éternelle question de l'indépendance de la justice, face à la politique, va prendre tout son sens ici ! Et le verdict final est impatiemment attendu, par les tous Médias (…)

MédiaChartres vous propose :

ICI : https://mediachartres.fr/2023/09/08/freres-ennemis/

Serge Maloude

Plans du « futur » plateau Nord-Est.

Le futur gisement nord-est
Phase ouverture après 2030
Volumes forés
Stockage souterrain avant 2030
Hôtel
Parc des expositions fin 2021
7,5 hectares
Gare du voyage 2070
Voie piétonne
1 700 logements après 2030
1 100 logements après 2030 (1er secteur)